

05.10.2014

## GastroNeuchâtel au secours des cafetiers



*Une assiette bien présentée, ça s'apprend.*

Alors que la formation de cafetier n'est plus obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le canton de Neuchâtel (c'est une première en Suisse romande), GastroNeuchâtel ne veut pas rester sans formation pour les futurs tenanciers de bistrot : l'association propose donc dès l'année prochaine une nouvelle formation, basée cette fois sur le volontariat. Une phase pilote est mise en place durant les mois d'octobre et novembre.

« Ce n'est pas parce que la formation n'est plus obligatoire que les exigences se sont envolées. Au contraire », résume Michel Vuillemin, président de GastroNeuchâtel.

Riche de cinq modules de mise en conformité, cette nouvelle offre devrait permettre d'améliorer le niveau des futurs tenanciers.

Les modules sont consacrés à l'hygiène, à la reprise d'un établissement public, à la sécurité et la santé au travail, au droit du travail et aux décomptes salaires et enfin aux assurances sociales.

« Au lieu de la formation par un examen, nous offrirons la possibilité au candidat de mettre en place un concept d'hygiène, de droit du travail, etc. Le candidat devra donc avoir un projet global et concret, qu'il pourra réutiliser dans son entreprise ».

Cette formation, dispensée au CPLN de Neuchâtel, mettra donc le candidat au centre de sa propre formation. « Il sera acteur de sa prise en charge, nous cesserons de les mater en quelque sorte. Nous les guiderons, les aiderons davantage », explique Michel Vuillemin.

Dans un second temps, GastroNeuchâtel envisage de développer un centre de compétences pour le tourisme, la restauration et l'hôtellerie. C'est encore de la musique d'avenir mais le projet semble en bonne voie, nous dit Michel Vuillemin. /abo